

Commune
de 

Carte communale

Lagrange

**Pièce n°1
Rapport de présentation**

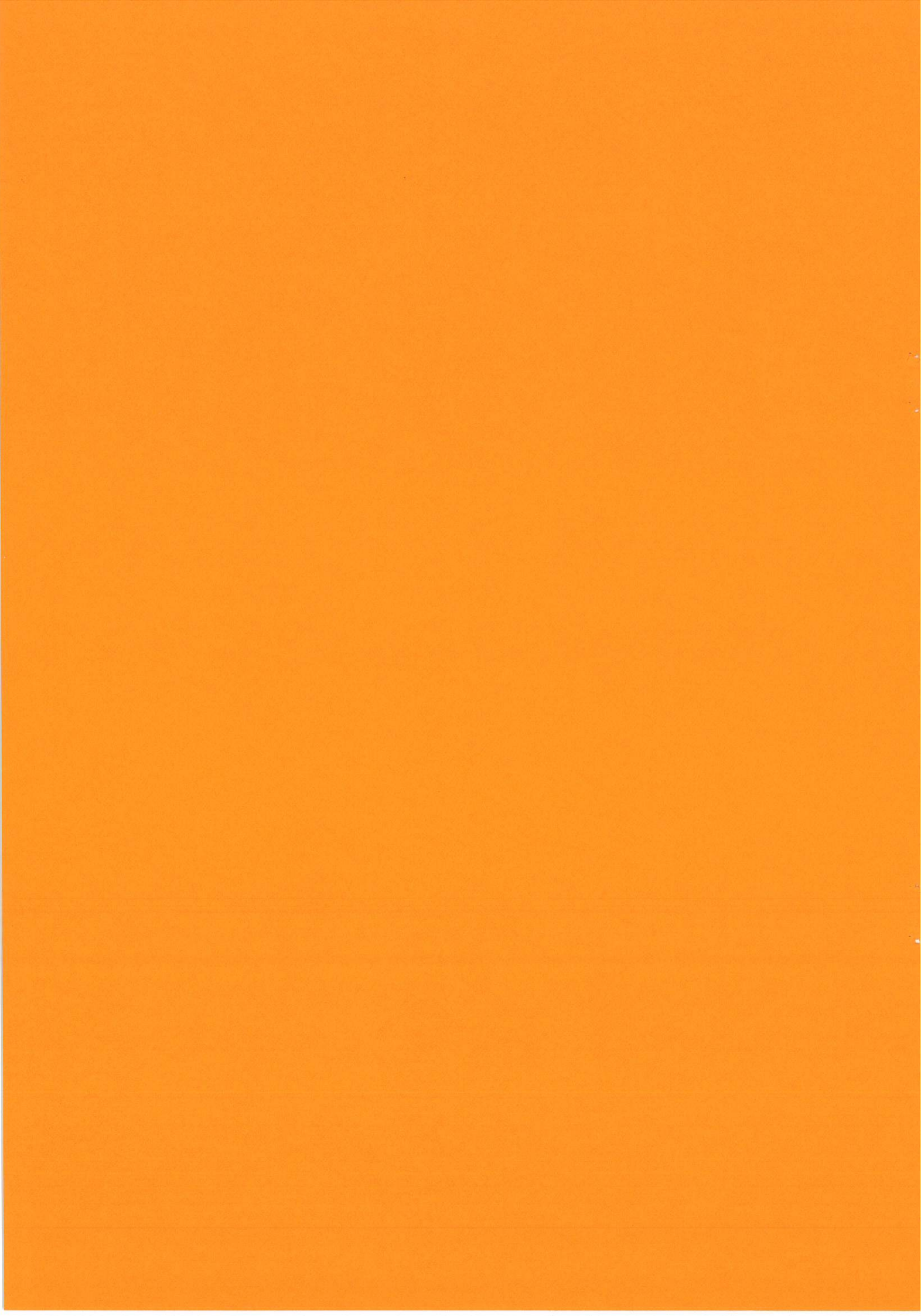
dossier approuvé

approuvé par :
- délibération du conseil municipal
du 27-04-04
- arrêté préfectoral du 25-06-04



Epure

1, rue Berlioz
25000 Besançon
Tél-Fax 03 81 53 88 23



PRÉAMBULE

Par délibération en date du 7 décembre 2001, le conseil municipal de Lagrange a décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale, de façon à mieux maîtriser le développement de son territoire.

La carte communale vise à délimiter un périmètre constructible. Un certain nombre d'études préalables sont nécessaires à l'établissement de ce périmètre.

Conformément à l'article R.124-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation contient les trois parties suivantes :

- il analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique;
- il explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, pour la délimitation des secteurs dans lesquels les constructions sont autorisées;
- il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Sommaire

Préambule	p. 2
Chapitre 1 - Analyse de l'état existant	p. 4
Le territoire physique	p. 8
Le paysage et le bâti	p. 17
Le contexte socio-économique	p. 22
Chapitre 2 - Les orientations d'aménagement	p.29
Les perspectives de développement	p. 31
La détermination du périmètre urbanisable	p. 34
Chapitre 3 - Incidences du document d'urbanisme sur l'environnement et prise en compte de celui-ci	p. 37
Le périmètre retenu	p. 39
Incidences sur l'environnement	p. 40

Chapitre I

Analyse de l'état existant

*Pour une étude complète détaillée, on se reportera aux
études préliminaires réalisées*

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Lagrange se situe à une dizaine de kilomètres au nord-est de Belfort. Entre la N.83, à laquelle elle est reliée par la D.12, et l'autoroute, que l'on rejoint au péage de Fontaine, c'est une petite commune de 93 hectares, qui comptait 101 habitants au recensement de 1999.

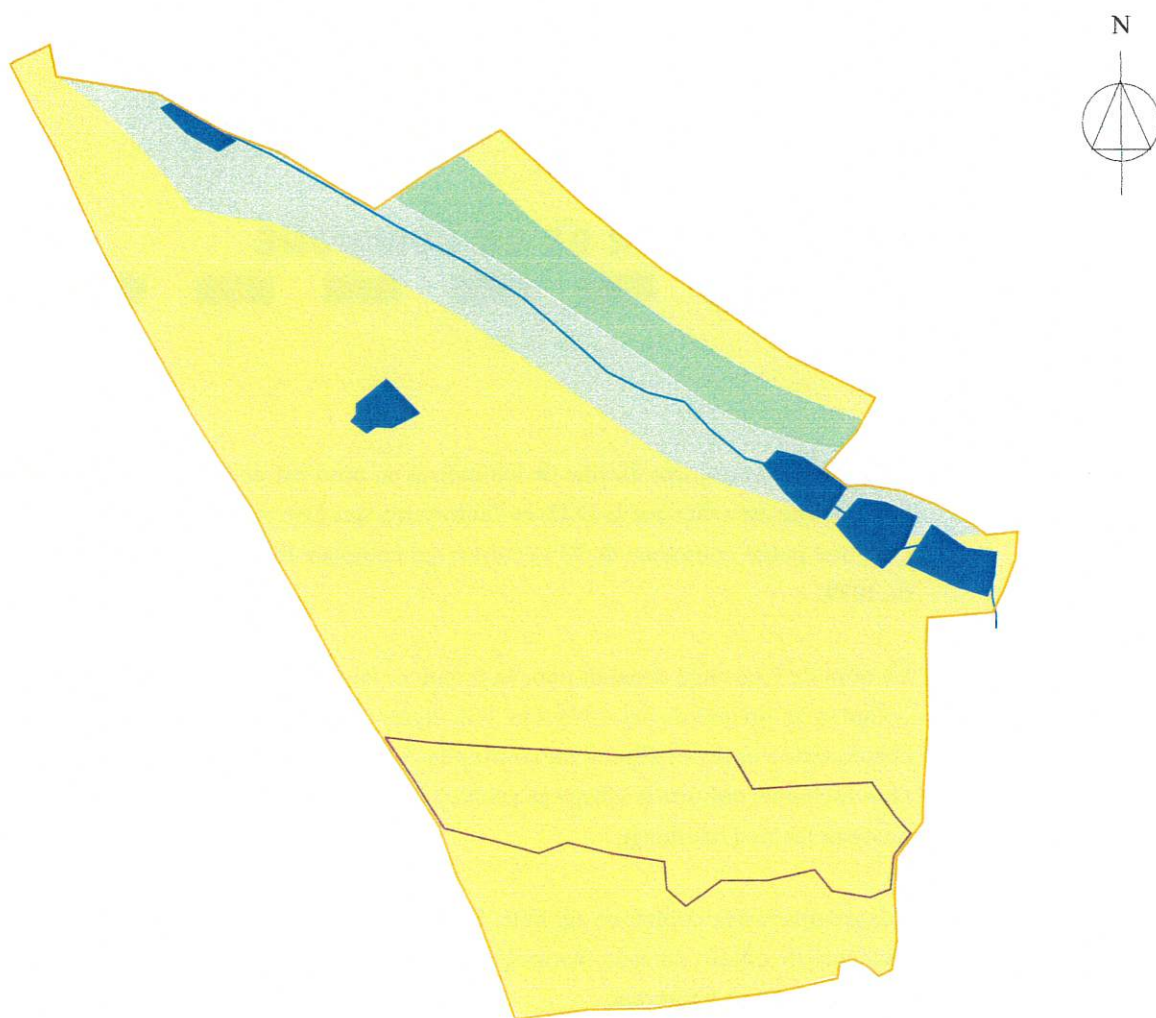
Le nom de Lagrange apparaît pour la première fois en 1322, puis en 1566, dans les comptes du prieuré de Saint Nicolas. Son étymologie désigne probablement l'exploitation agricole dépendant au Moyen Âge du prieuré. Son origine est sans doute plus ancienne, puisque le village se situait à l'embranchement de la voie romaine en provenance de Lacollonge.

Longtemps restée commune agricole, Lagrange est désormais une commune résidentielle offrant un cadre naturel encore préservé, à la périphérie urbaine de l'agglomération belfortaine.

La commune disposait d'un plan d'occupation des sols depuis 1982, révisé en 1990. Ayant des possibilités limitées pour l'accueil de zones constructibles, elle a peu subi la pression foncière de Belfort.

Elle souhaite aujourd'hui se munir d'une carte communale, son projet étant pour l'essentiel la fixation d'un périmètre constructible qui prenne en compte les besoins nouveaux, tant en matière d'habitat que d'équipements.

Le choix d'une carte communale implique une procédure conjointe d'abrogation du POS applicable.



Carte géologique (Source : B.R.G.M.)

-  Alluvions actuelles des vallées
-  Alluvions anciennes non datées
-  Loess et loesslehms anciens
-  Cours d'eau
-  Etangs
-  Périmètre urbanisé



LE TERRITOIRE PHYSIQUE



Le milieu physique

Le territoire de Lagrange est inscrit en entier dans la région naturelle du Sundgau, vaste région au relief très peu chahuté qui s'étend sur cette partie extrême de la Franche-Comté et sur l'Alsace. Géologiquement, elle correspond à l'extrémité sud-ouest du fossé rhénan.

Le relief, mollement vallonné, est représentatif d'une stratigraphie très simple, formée de trois types de dépôts qui ont nivelé le terrain :

- . la quasi-totalité du territoire est recouverte de loess et de loesslehms anciens, dépôts très fins apportés par les vents ; c'est sur ce type de formation que le village s'est installé,

- . l'angle nord-est est recouvert d'une part, d'alluvions anciennes dont les éléments grossiers sont d'origine rhénane, d'autre part d'alluvions plus récentes qui tapissent le fond de la vallée du ruisseau qui s'écoule dans l'angle nord-est du territoire. Ces alluvions ont également une origine vosgienne et sont constituées d'éléments siliceux.

ÉCOULEMENTS SUPERFICIELS

Le réseau hydrographique de Lagrange est extrêmement réduit. Le seul cours d'eau représenté est un ruisseau à débit permanent (Ruisseau de la Fontaine-Escarcette) qui s'écoule dans l'angle nord-est de la commune avant de rejoindre le ruisseau de Margrabant, ce dernier étant un affluent en rive droite du Saint-Nicolas, qu'il rejoint sur le territoire communal de Fontaine au sud-est.

Le ruisseau de la Fontaine-Escarcette alimente, durant son parcours, trois étangs alignés les uns derrière les autres. Un autre étang est également présent au centre de la zone agricole, vers "Les Mortes Terres".

ÉCOULEMENTS SOUTERRAINS

Il existe deux types d'aquifères sur la commune de Lagrange, peu ou pas sensibles à la pollution :

- un aquifère potentiellement productif à peu productif, constitué par les alluvions actuelles qui tapissent le fond de la vallée du ruisseau. Cet aquifère, le plus souvent protégé par une épaisse couche de limons, est susceptible de contenir de l'eau mais en quantité restreinte et toujours inégale.

Cet aquifère est peu sensible à la pollution.

- un aquifère peu productif constitué par les cailloutis du Sundgau, protégés ici par une couverture épaisse de lœss et de lœsslehms anciens.



Source : IGN



Milieux naturels

-  boisements
-  prairies
-  zones humides répertoriées à l'inventaire
-  ZNIEFF



(1) ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique

Les milieux naturels

La commune est concernée par une Z.N.I.E.F.F (1) de type I, N° 0000-0424 : Bois le Sang (héronnière d'Angeot) dont une petite partie concerne l'angle nord-est de la commune de Lagrange. Il s'agit pour l'essentiel de formations herbacées et boisées, le plus souvent liées à la présence de l'eau. Mais ce sont surtout les étangs, en nombre important dans ce secteur, qui permettent l'accueil de nombreux couples de héron cendré, ainsi qu'une autre espèce protégée d'oiseaux : le milan royal.

- LA FORÊT

C'est le milieu le moins représenté sur le territoire communal de Lagrange. Compte tenu des conditions écologiques du secteur, on distingue :

la chênaie-hêtraie-charmaie acidocline

colonise les sols pauvres en éléments minéraux mais assez épais. Dans les secteurs légèrement dépressionnaires, les fougères abondent ainsi que d'immenses tapis de crin végétal.

la chênaie pédonculée-frênaie

se développe dans les dépressions peu marquées, où l'eau commence à avoir une légère influence. Le tapis herbacé qui marque le mieux les conditions écologiques avec de nombreuses espèces indicatrices de fraîcheur.

l'aulnaie-frênaie

colonise les berges du ruisseau de la Fontaine-Escarcette. Elle est souvent simplement représentée par un mince cordon boisé linéaire. La strate dominante est constituée d'aulne glutineux, de frêne commun, de chêne pédonculé, de peuplier...

l'aulnaie marécageuse

est le milieu le plus intéressante à Lagrange, colonisant des sols engorgés quasiment toute l'année. C'est l'aulne glutineux qui forme l'essentiel de la strate dominante. Le groupement correspondant est une aulnaie marécageuse. Le tapis herbacé, luxuriant, compte un grand nombre d'espèces hygrophiles.

Les oiseaux forestiers sont assez peu représentés à Lagrange, compte tenu de la faible surface boisée. Les espèces présentes sont communes dans la région : corneille, grive musicienne, grive draine, coucou gris, merle noir, pinson des arbres, loriot d'Europe ... Le troglodyte, la bergeronnette, le martin-pêcheur... colonisent les boisements riverains des cours d'eau.

Les grands arbres sont utilisés par les rapaces diurnes (buse variable, milan noir, faucon crécerelle...) ou nocturnes (chouette hulotte, chouette effraie...). Les mammifères sont abondants, les conditions de milieu restées encore très naturelles leur convenant bien (chevreuil, sanglier, renard...). Le cerf élaphe est même mentionné dans le Bois le Sang sur la commune voisine et peut donc s'avancer jusqu'à l'angle nord-est de Lagrange.

LES HAIES ET LES BOSQUETS, LES ALIGNEMENTS D'ARBRES OU LES ARBRES ISOLÉS

Les haies sont très peu nombreuses sur le territoire communal de Lagrange. La plus importante est située en bordure de l'étang au centre du territoire communal. Une autre colonise les berges du ruisseau intermittent au nord, vers "Fontaine-Escarcette". Les arbres isolés sont également assez rares.

Les haies, éventuellement certains vergers, accueillent l'étourneau sansonnet, le rouge-gorge, le pouillot fitis, le merle noir, le bruant jaune, le pipit des arbres ... L'alouette des champs fréquente les milieux ouverts proches.

LES VERGERS

Il existe encore quelques vergers sur le territoire communal de Lagrange. Situés aux abords des constructions, ils apportent un " plus " indéniable dans ce territoire communal bien pauvre en ce qui concerne les éléments "naturels". Élément fort du patrimoine rural, ils permettent également l'accueil d'une certaine faune.

Le village n'est pas oublié par l'avifaune, qui utilise tour à tour les vergers, les haies et les arbres ornementaux. Ces éléments réunissent en effet d'excellentes conditions pour la reproduction.

LES PRAIRIES

Les prairies constituent un des principaux milieux herbacés de Lagrange, notamment en ce qui concerne les prairies humides. Malheureusement, la culture intensive s'étend de plus en plus au détriment de ces milieux.

Si la végétation est somme toute assez banale dans les prairies pâturées, un peu plus riche dans les prairies de fauche, ce sont surtout les prairies humides qui présentent un intérêt. Localisées dans des dépressions ou sur substrat imperméable (nord du

territoire communal, bordure est, au-delà de la chaîne d'étangs), la végétation s'enrichit d'espèces de milieux humides.

Si elles sont peu propices à la nidification, elles représentent par contre un milieu de choix pour l'alimentation des oiseaux notamment mais également de petits mammifères. Elles constituent un des terrains de chasse des rapaces (buse variable, milan noir...), tous gros consommateurs de rongeurs. Le héron cendré est également souvent visible à l'affût dans ces milieux.

Les prairies humides accueillent la bergeronnette printanière, le troglodyte, le pinson des arbres....

LES ZONES HUMIDES (2)

(2) zone humide : « les terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » article L.221.1 du code de l'environnement

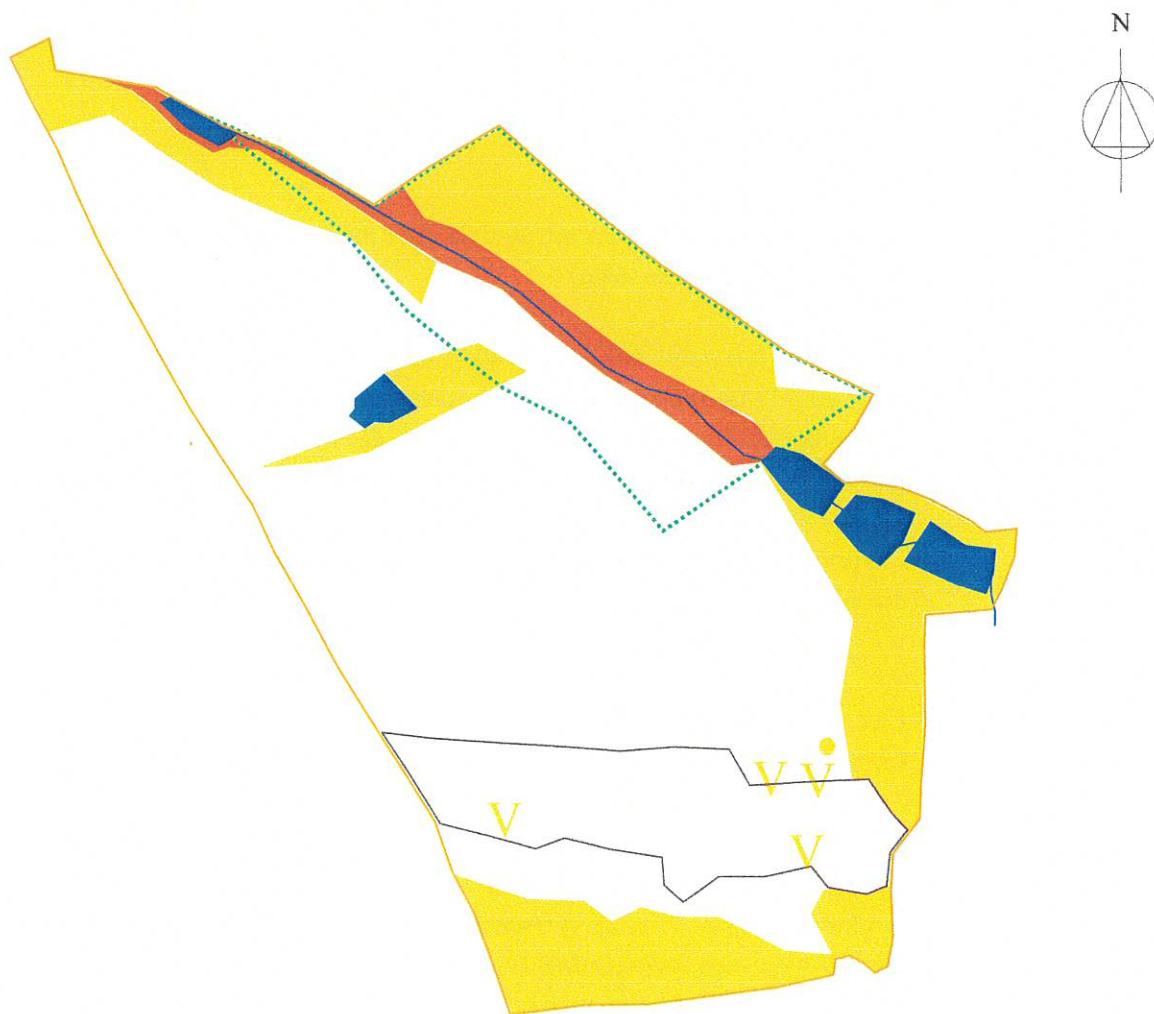
La principale zone humide, si l'on excepte les prairies humides isolées, se situe le long du ruisseau de la Fontaine-Escarcette dans l'angle nord-est.

Les principaux milieux sont des milieux arborés, des milieux arbustifs (fourrés de saules) et divers milieux herbacés.

Les formations boisées sont représentées par l'aulnaie marécageuse, dans les secteurs les plus longtemps engorgés dans l'année, puis l'aulnaie-frênaie et la chênaie pédonculée-frênaie dans les secteurs un peu mieux drainés.

L'étang, dans ce secteur, est aujourd'hui en cours d'assèchement, mais il subsiste sur son pourtour et dans les proches environs, une juxtaposition de milieux tout à fait intéressants : scirpaie, cariçaie à grandes laïches et salicaire, roselière à baldingère et phragmite, petits buissons de saules arbustifs, tout cela en ceinture autour de l'étang. Les autres étangs, en chaîne dans l'angle est, sont moins végétalisés, mais ils jouent un rôle non négligeable dans l'accueil de la faune. On peut cependant remarquer une belle aulnaie marécageuse autour de l'un d'eux, ainsi que quelques placettes de roselières.

La faune, dans ce type de milieux, est sensiblement la même que celles des autres formations équivalentes décrites ci-dessus (notamment en ce qui concerne les formations boisées et les prairies humides). Nous noterons cependant la présence de poules d'eau sur les étangs à l'est de la commune. Les batraciens sont également assez nombreux.



Diagnostic écologique

-  Niveau I : Très grand intérêt écologique
-  Niveau II : Intérêt écologique marqué
-  Niveau III : Intérêt écologique limité
-  Limite de ZNIEFF



HIÉRARCHISATION

Chaque élément naturel a été analysé selon son intérêt écologique ou paysager.

L'appréciation de la valeur écologique repose sur certains critères comme la diversité spécifique et écologique, la rareté d'espèces ou d'associations végétales, le degré d'artificialisation, le rôle écologique exercé sur le milieu physique, le rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

Cette méthode permet de dégager les zones à très grand intérêt écologique.

niveau I : très grand intérêt écologique

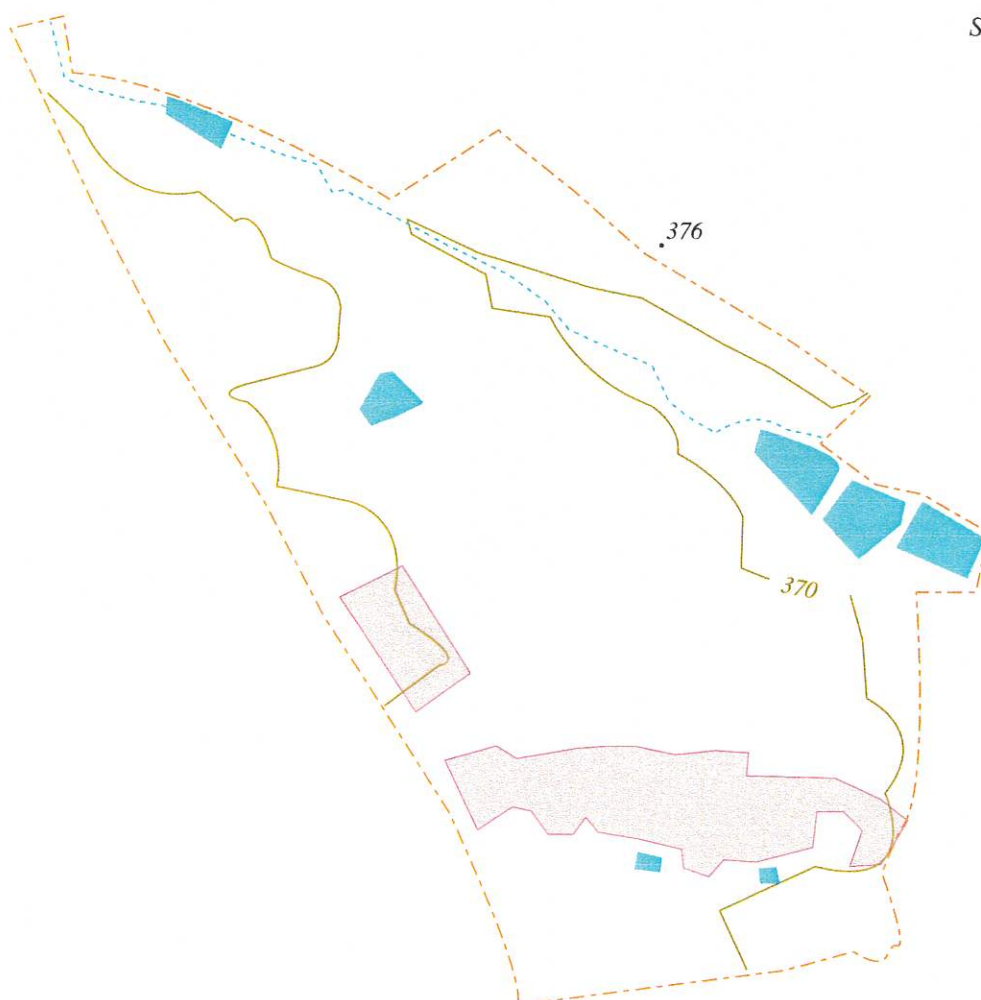
- zone humide le long du ruisseau de la Fontaine-Escarcette à l'angle nord-est de la commune jusqu'à la chaîne d'étangs.

niveau II : intérêt écologique marqué

- zone humide le long du ruisseau de la Fontaine-Escarcette à l'angle nord-est de la commune jusqu'à la chaîne d'étangs.
- haies au centre du territoire,
- prairies mésophiles et humides,
- vergers et végétation ornementale constituée d'espèces locales.



Source : IGN



Topographie

-  courbe de niveau
-  cours d'eau intermittent
-  périmètre urbanisé



LE PAYSAGE



Topographie

La topographie générale relativement plate présente une légère pente vers le nord-est, correspondant à la vallée du ruisseau de la Fontaine-Escarcette.

L'amplitude altitudinale est faible : de 382 mètres au point le plus haut (nord-ouest) à 360 mètres au point le plus bas (sud-est).

Le village est situé entre 370 et 375 mètres.

Organisation paysagère globale

Le petit territoire de Lagrange offre une structure très simple :

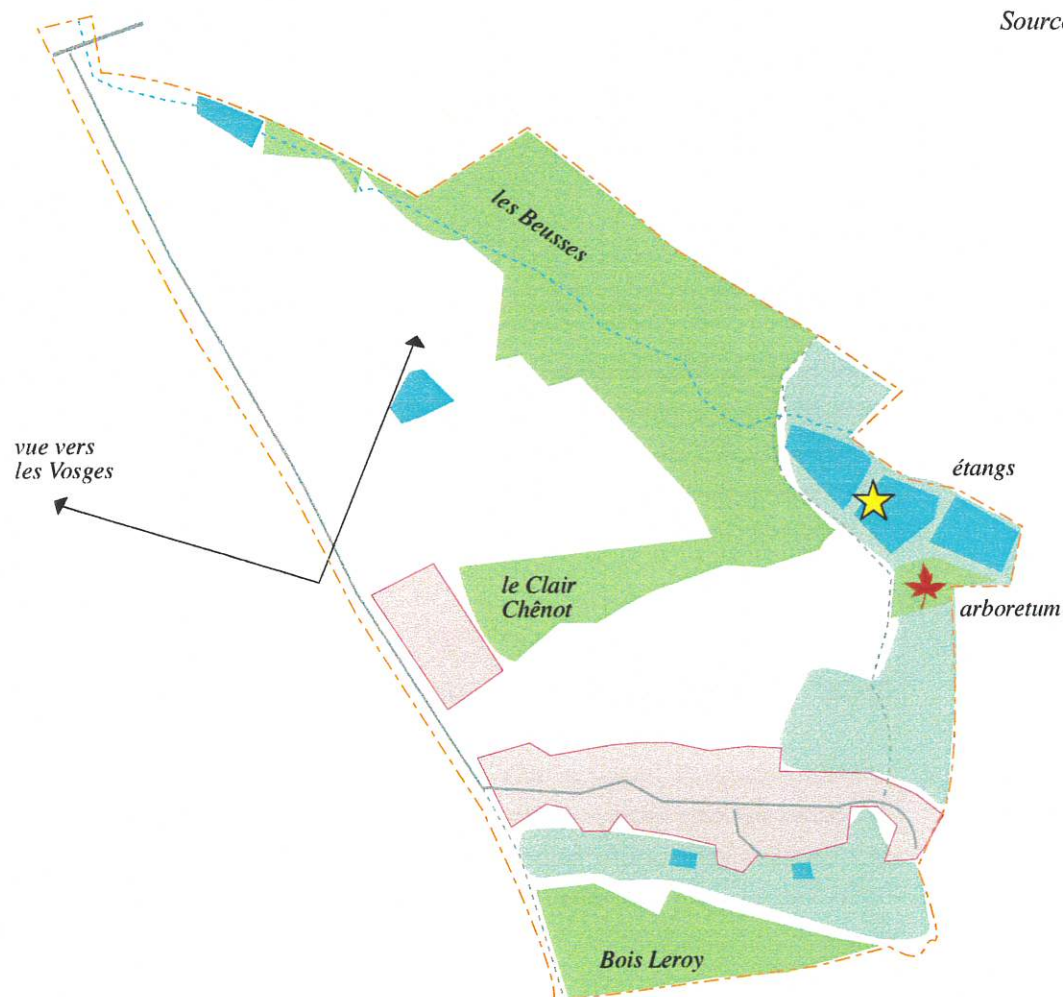
- un espace agricole presque entièrement situé au nord
- des contours boisés qui forment les limites
- une route unique qui traverse la partie sud du territoire, et sur laquelle s'accroche le village.

Dans cette structure, les cloisonnements opèrent de sous-espaces :

- la partie agricole est un espace de cultures très ouvert et à ce titre assez sensible au niveau du paysage : elle offre en effet un panorama intéressant vers les Vosges et constitue la principale entrée du village
- dans le bois des Beusses, une petite clairière s'ouvre sur une succession d'étangs, enrichissant le paysage global de la présence de l'eau. A proximité, l'arboretum mériterait d'être entretenu et mis en valeur.
- l'espace du village est limité visuellement par le Bois Leroy au sud et le bois du Clair Chênôt au nord. L'espace restreint est davantage occupé par des prairies, humides au sud et ponctuées de quelques étangs artificiels; en périphérie, et notamment à l'est, subsistent des éléments de vergers, éléments de transition entre espace habité et espace naturel.



Source : IGN



Paysage

	bois		voie communale
	prairies		élément intéressant
	espace urbanisé		arboretum
	cours d'eau		vue



L'espace du village

L'organisation urbaine de Lagrange est particulière en ce sens qu'il n'existe qu'une rue (la D.12) le long de laquelle le tissu urbain se présente en constructions échelonnées, de façon peu dense et parallèlement à l'axe de la rue. Par ailleurs, il n'existe pas de bâtiment repère comme l'église ou le café, tout au plus la mairie, bien qu'aucun caractère marquant ne distingue celle-ci d'autres constructions.

L'aspect de hameau linéaire est donc encore très présent dans le village.

Autre aspect intéressant du village, sa position au centre d'une sorte de clairière bien délimitée par la présence des bois, et l'entre-deux des prairies et des vergers (bien que ces derniers aient quasiment disparu). L'effort de fleurissement est une autre forme, actuelle, du caractère naturel.

L'habitat

L'habitat traditionnel est constitué de fermes du Sundgau dans lesquelles une partie habitation réduite jouxte une partie exploitation plus importante. On trouve souvent l'imposant avant-toit débordant de la partie grange, qui servait autrefois à abriter les outils et les machines.

Les toits à fortes pentes sont recouverts de tuiles.

Quelques constructions sont inhabitées ou en ruine, notamment l'ancien café.

Evolutions de l'urbanisation

Le village s'est peu modifié, les constructions ayant été très réduites et localisées dans le milieu déjà urbanisé. La principale évolution consiste en la création de la zone d'activités, à l'entrée nord du village, et qui fait face à la même occupation sur la commune voisine de Bethonvilliers.

Deux entreprises s'y sont installées, avec une certaine qualité architecturale du bâtiment pour celle qui est la première visible.

Les maisons nouvelles ont utilisé les terrains vacants dans le village. Elles se distinguent par leur aspect, qui est celui de la maison de lotissement.

On note également deux constructions isolées à proximité des étangs : un gîte rural et un abri de pêche.

vues de Lagrange



les trois étangs de Lagrange



les vergers du chemin du pâturage



la rue principale



l'ancien café, construction à réhabiliter



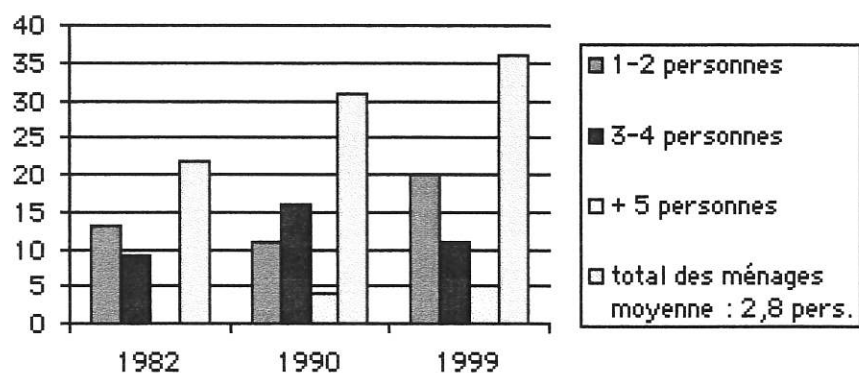
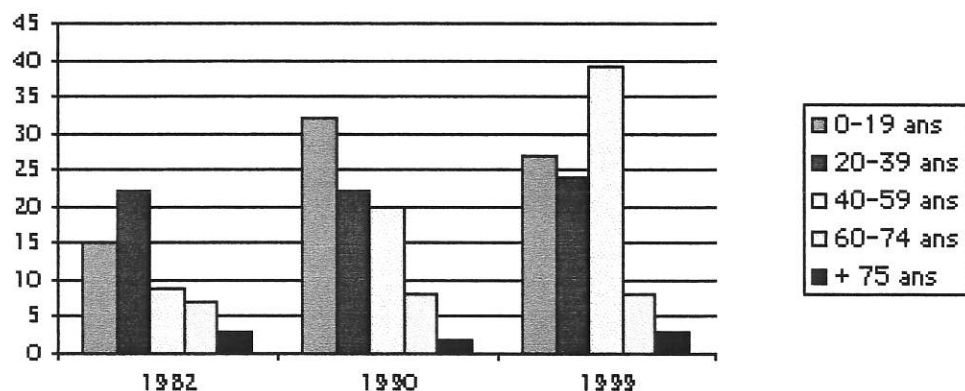
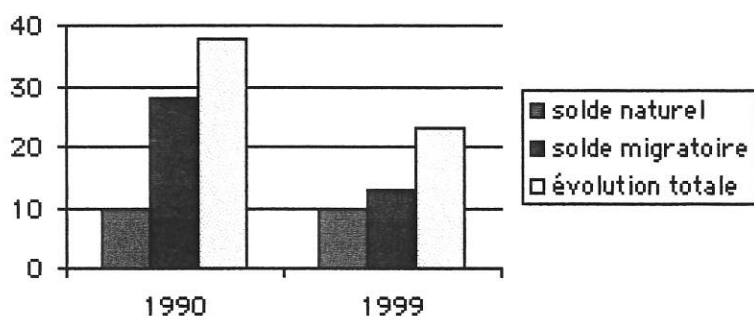
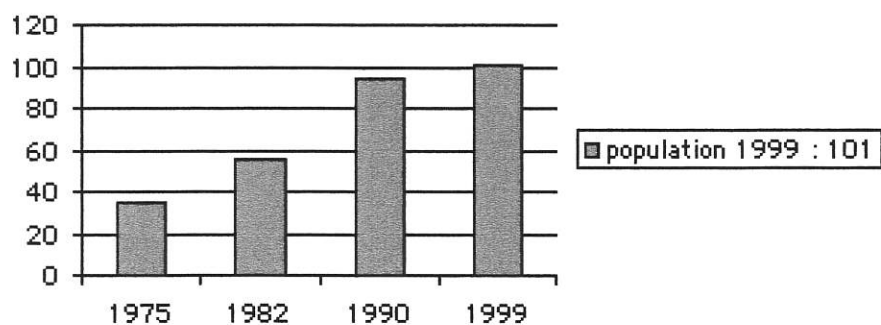
construction agricole typique du belfortain



les prairies alluviales de l'entrée Est



la zone artisanale de l'entrée Nord



LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE



Démographie

EVOLUTION DE LA POPULATION

La population est en augmentation rapide jusqu'en 1990, plus mesurée depuis. On constate un triplement de la population depuis 1975.

Depuis le dernier recensement, et d'après les données en mairie, la population atteindrait 108 habitants.

ORIGINE DES ÉVOLUTIONS

La commune dépend surtout de son solde migratoire qui influe directement sur l'évolution de la population. Un solde migratoire important dans une période entraîne au moins le maintien du solde naturel dans la période suivante.

Pour conserver un solde naturel dynamique, l'apport et le maintien d'une population jeune en âge d'avoir des enfants est essentiel.

Les données communales indiquent, depuis le dernier recensement, un solde naturel négatif de 2 personnes, et un solde migratoire positif de 9 personnes.

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

La structure de la population de Lagrange est paradoxale, assez jeune mais moins que celle du canton ou du département. La diminution de la classe de 0 à 19 ans et l'augmentation de celle des 20-39 ans peuvent faire craindre un vieillissement. La majorité de la population se trouve dorénavant dans la classe 40-59 ans.

La commune doit accueillir de jeunes ménages pour conserver les bonnes caractéristiques de sa structure et éviter un vieillissement.

TAILLE DES MÉNAGES

Avec une taille de 2,8 personnes par ménage en 1999, la commune se caractérise cependant par un peuplement moyen. Plus précisément, on assiste surtout à une augmentation du nombre de ménages de 2 personnes tandis que le nombre des autres ménages est constant, mis à part celui des ménages de 3 personnes qui a fortement chuté entre 1990 et 1999.

MIGRATIONS

Les migrants, qui représentent les nouveaux arrivés dans la commune à une année donnée, ont été en augmentation constante entre 1975 et 1990, représentant jusqu'à quasiment les deux tiers de la population entre 1982 et 1990. Depuis cette date, leur proportion est moindre.

Environnement économique

LA POPULATION ACTIVE

Le taux d'activité (52,5%) de la commune est supérieur à celui du département en 1999 (45,4%), mais inférieur à celui de la France (54,7%).

Les taux masculin (58,2%) et féminin (45,7%) restent tous deux inférieurs à la moyenne française (respectivement 62% et 47,9%) mais on note que le taux d'activité féminine est élevé et proche de la moyenne française.

On assiste à une tendance accrue à travailler en-dehors de la commune, ce qui paraît normal vu la taille de la commune.

ACTIVITÉS

Les activités agricoles

Il n'existe plus d'exploitant agricole sur le territoire communal mais d'après le recensement agricole de l'année 2000, la SAU n'est que de 46 ha sur une superficie totale de 93 ha. Les terres sont exploitées par des agriculteurs extérieurs à la commune.

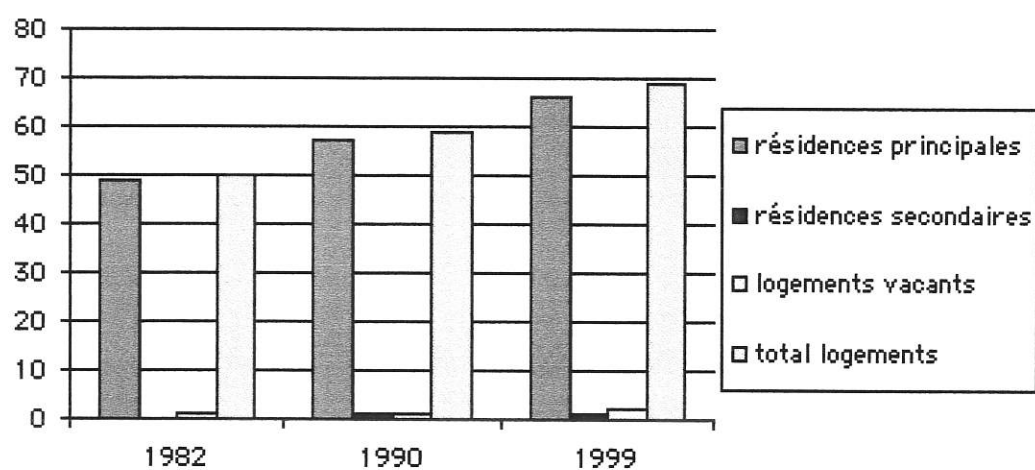
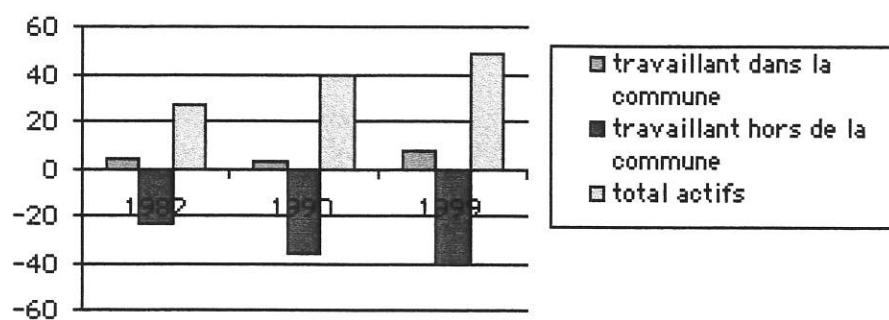
Les autres activités

La commune compte deux entreprises situées dans une petite zone artisanale à l'entrée nord du bourg :

- Farque : mécanique générale
- Murs protec.

Cette zone se continue sur la commune voisine de Bethonvillers.

Il n'existe aucun commerce dans la commune, mais un boulanger itinérant passe trois fois par semaine.



Les logements

COMPOSITION DU PARC

Le parc est essentiellement composé de résidences principales (96,6% du parc en 1999) ; celui des résidences secondaires ou des logements vacants est quasiment inexistant.

La totalité des résidences principales sont des maisons individuelles, il n'y a aucun logement collectif.

On compte seulement quatre logements locatifs.

Il existe enfin un gîte rural près des étangs.

RYTHME DE CONSTRUCTION

Le rythme de construction est faible : 1 logement environ par an. Toutefois, les données communales font état de sept logements nouveaux depuis 1999, dont cinq résidences principales.

Le renouvellement du parc est faible, et les logements nouveaux sont presque tous des résidences principales. Une partie de ces logements sert au " desserrement " (décohabitation) de la population (4 à 5 logements).

Les équipements

LES ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

Alimentation en eau potable

La commune fait partie du syndicat des eaux de Rougemont-le-Château. L'eau alimentant Lagrange provient essentiellement du captage de Leval. Cette eau est dirigée vers le réservoir de Saint Germain le Châtelet qui dessert aussi d'autres communes.

Il existe une autre solution d'alimentation, en cas de pénurie, à partir du réservoir de Vauthiermont. Par ailleurs, le syndicat de Rougemont-le-Château peut également s'approvisionner dans la nappe de la Doller par son raccordement au captage de Guewenheim.

L'eau subit un traitement au chlore avant d'être distribuée. Sa qualité est jugée satisfaisante bien qu'elle contienne des traces de produits phytosanitaires (dus à la présence du golf qui utilise de tels produits d'entretien) et soit légèrement acide.

Sur le territoire subsistent six puits privés, dont un dans le gîte rural qui n'a pas reçu d'autorisation. Si l'eau de ces puits doit être utilisée pour d'autres usages que ceux de la famille, sa consommation doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale.

Collecte et traitement des eaux usées

Lagrange a réalisé son schéma directeur d'assainissement. Toutes les constructions

devront être munies d'un système individuel d'assainissement. Celui-ci varie en fonction de la nature des terrains, soit filtre à sable vertical drainé (et étanché en cas d'hydromorphie), soit tertre drainé dans les cas les moins favorables.

Collecte et traitement des déchets

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine par le SICTOM de Rougemont-le-Château.

Les déchets verts sont apportés par les particuliers au site de Rougemont.

Trois bennes mobiles sont installées par le SICTOM en vue du ramassage des encombrants (tous les deux mois) et l'écopoint sera transféré en zone artisanale.

Le réseau viaire

La commune est bien desservie par la départementale D.12 qui traverse le centre du village et permet d'accéder à la N.83 au nord et à Larivière au sud.

La N.83 est classée bruyante de catégorie 3, avec un couloir affecté par le bruit de 100 m, mais cette voie n'affecte pas la partie bâtie de la commune. L'A.36 (Dijon-Bâle) est classée bruyante de catégorie 1, avec un couloir affecté par le bruit de 300 m. L'accès au péage de Fontaine se réalise par la D.12.

LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

La commune possède peu d'équipements :

Il existe un projet de construction d'un bâtiment intercommunal (Communauté de communes) à usage de restauration scolaire pour une centaine d'enfants, de périscolaire (CLSH) et de halte-garderie pour une cinquantaine d'enfants, sur le terrain communal derrière la mairie.

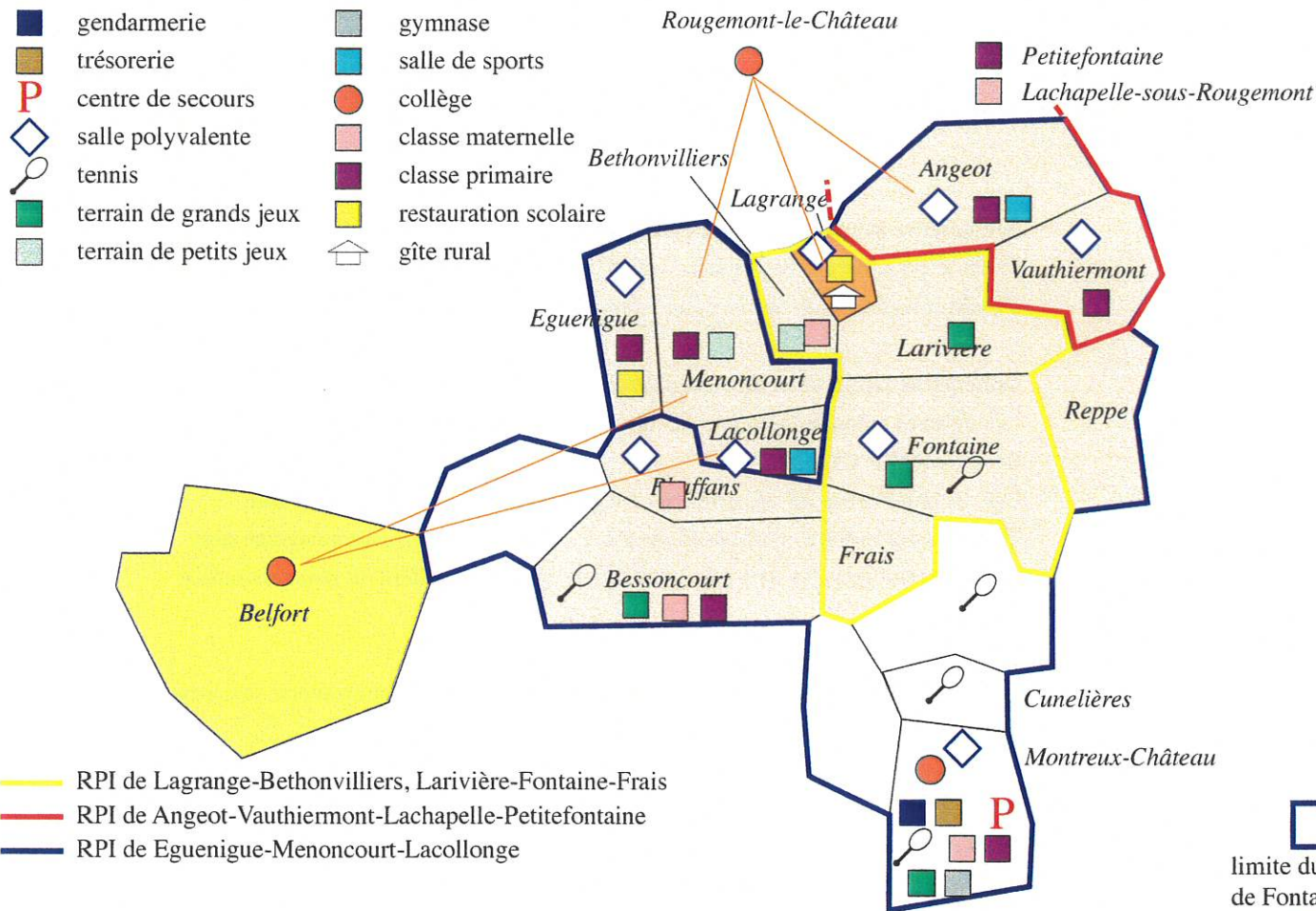
L'ouverture est prévue pour 2004.

Le contexte global

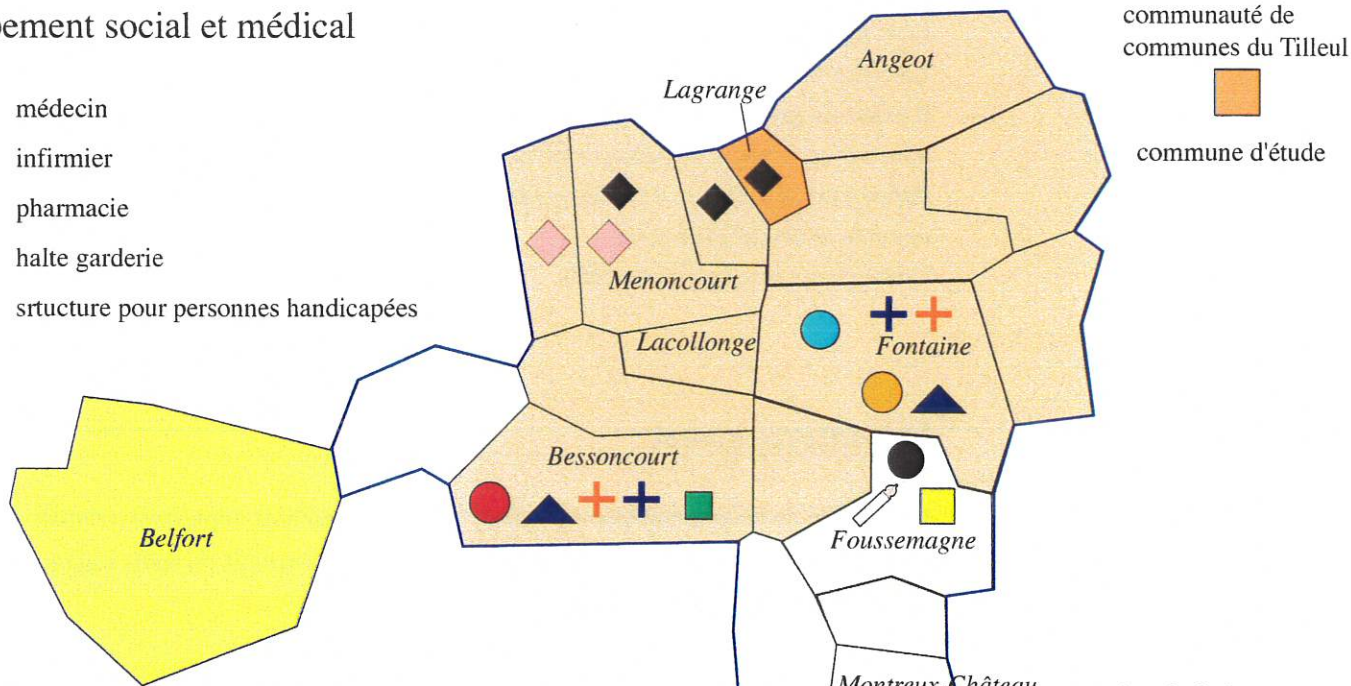
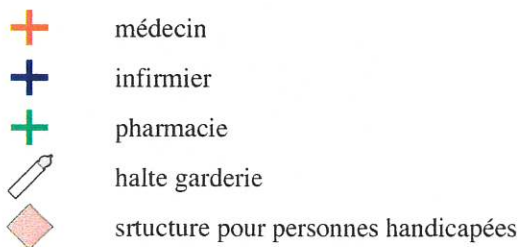
L'ensemble de la communauté du Tilleul, à laquelle Lagrange appartient, connaît un contexte de croissance globale. Cette croissance dépend surtout du solde migratoire; le solde naturel reste faible, voire négatif.

- Le parc de logements se compose presque exclusivement de résidences principales. La faible proportion de logements vacants semble traduire une pression sur le marché. La part des logements locatifs est réduite, sauf pour Angeot.

Équipement administratif, scolaire, sportif, culturel



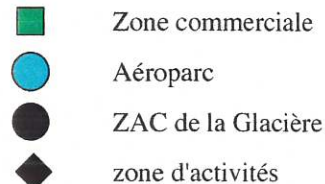
Équipement social et médical



Commerces et services



Activités



Il n'existe aucun logement social.

La faiblesse du nombre de résidences secondaires reflète l'absence de vocation touristique des communes.

- L'équipement scolaire est satisfaisant grâce à trois RPI et à un effort pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.

La plus forte concentration d'équipements se situe en-dehors de la communauté de communes (Montreux-Château).

On relève des insuffisances en matière de terrains de sports, équipement médical, commerces de proximité.

- Un centre d'activités important se situe dans le périmètre de la communauté de communes : le centre commercial de Bessoncourt. En-dehors de l'hypermarché, l'activité commerciale est pratiquement inexistante, notamment pour le commerce de proximité.

Deux autres secteurs demandent à s'étoffer et se développer : la ZAC de Foussemagne et l'aéroparc de Fontaine.

La route nationale contribue au maintien du petit pôle d'activité des Errues (Menoncourt).

- La dépendance des communes vis-à-vis des pôles d'activités explique l'importance des navettes domicile-travail.

Les déplacements concernent essentiellement Belfort et dans une moindre mesure le Haut-Rhin, pour les communes limitrophes.

Le réseau routier est satisfaisant mais les transports publics sont insuffisants.

Chapitre II

Les orientations d'aménagement



Source : IGN



Contraintes

-  boisements
-  zones humides répertoriées à l'inventaire
-  ZNIEFF



LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT



La charte de développement de la communauté de communes du Tilleul

L'orientation générale de développement de la communauté tient en cet objectif : «développer sans dénaturer». Le projet de territoire visera à créer une identité communautaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur.

Il s'organise autour de six enjeux de société :

- assurer une fonction résidentielle de qualité,
- poursuivre le développement économique,
- conforter l'enseignement et les services périscolaires,
- requalifier les supports sociaux,
- préserver et améliorer la qualité de l'environnement,
- développer les fonctions culturelles, éducatives et récréatives.

Au regard des contraintes du territoire

PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES

Trois secteurs de zones humides sont répertoriés à Lagrange, tous deux situés dans la moitié nord de la commune :

- en zone agricole ouverte, occupée par des cultures ou des prairies,
- en zone forestière, occupée par l'aulnaie-frênaie ou l'aulnaie marécageuse,
- les étangs dont les pourtours sont occupés par des milieux intéressants.

La carte communale doit reprendre l'objectif de l'Etat, inscrit dans le SDAGE, de protection des zones humides.

L'ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé un schéma directeur d'assainissement qui conduit au choix de l'assainissement autonome sur la totalité du village.

Les possibilités nouvelles d'urbanisation devront impérativement être cohérentes avec ce schéma.

Au regard du contexte démographique et économique

LA DÉMOGRAPHIE

Les caractéristiques de la population de Lagrange - faible progression démographique, tendance affirmée au vieillissement, marché du logement tendu du fait de l'absence de l'offre - amènent à deux objectifs :

- la tranche des 20-39 ans doit être attirée,
- le maintien des classes jeunes doit être assuré.

Pour cela, la réserve d'une superficie suffisante pour accueillir de nouvelles constructions est nécessaire.

Un effort devrait être entrepris par ailleurs pour la diversification des logements et la création de logements locatifs et sociaux.

Afin de maintenir sa dynamique et absorber les demandes, la commune, en terme quantitatif, envisage la construction d'une trentaine de logements supplémentaires d'ici 10 ans. Cet objectif semble raisonnable et permettrait d'accueillir une cinquantaine d'habitants nouveaux.

Cette évolution se traduirait par un rythme de construction légèrement plus soutenu que celui que la commune connaît actuellement, tout en restant modéré : soit 3 à 4 logements par an.

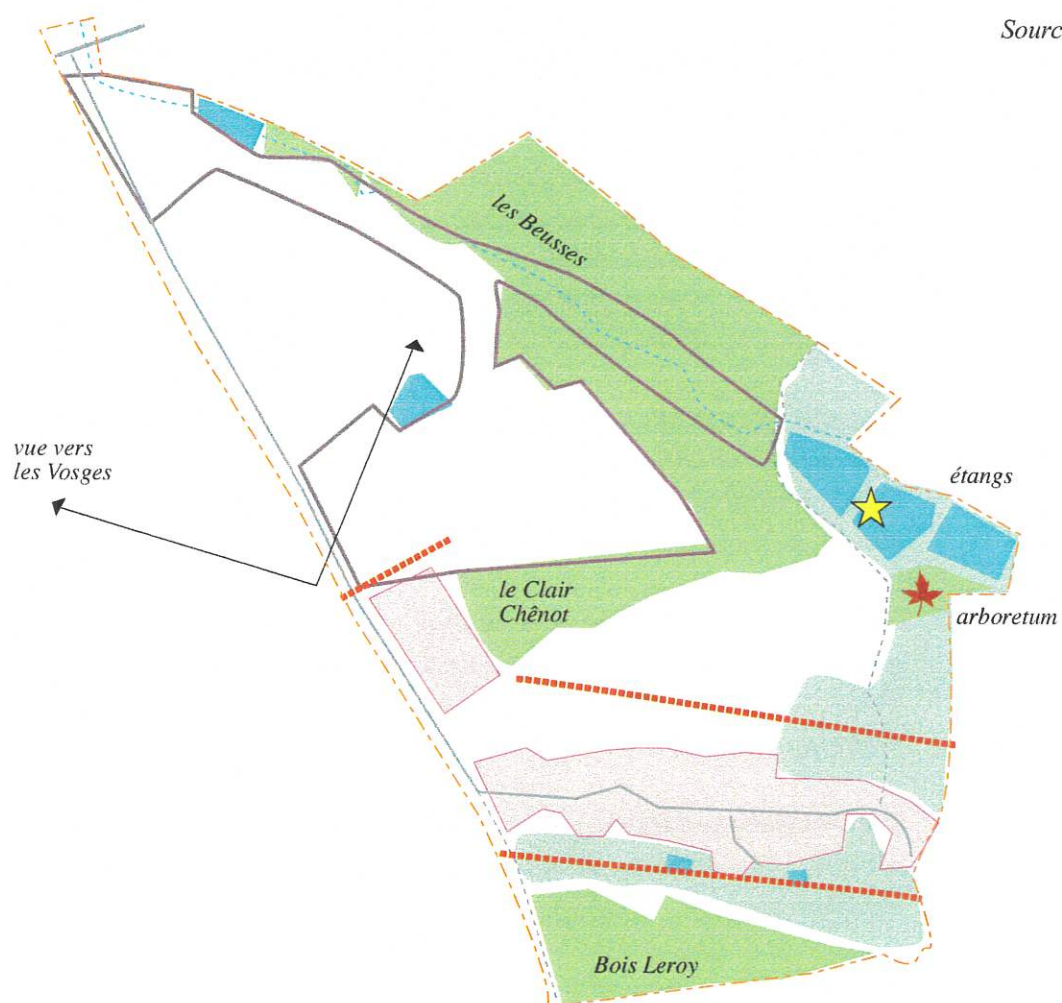
L'ÉCONOMIE

Un développement suffisant d'espaces réservés aux activités est prévu dans le cadre de la communauté de communes du Tilleul ou sur des sites proches (Fontaine, Fousse-magne, Bessoncourt).

Pour cette raison, et parce que l'espace aménageable est très réduit, il ne saurait être question de favoriser l'extension de la zone d'activités.



Source : IGN



Synthèse des enjeux

-  limites boisées à conserver
-  milieux humides à préserver
-  limite potentielle d'urbanisation



- vue à prendre en compte
- élément à conserver ou valoriser



LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE URBANISÉ



Les objectifs globaux d'aménagement

VIS À VIS DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE :

- les zones écologiquement intéressantes doivent être conservées et mises en valeur : il s'agit des étangs, des zones humides, des bois et de l'arboretum;
- la carte tiendra compte des projets d'équipements nouveaux (réaménagement du secteur des étangs);
- tout le secteur agricole au nord de la commune doit être conservé;
- les cheminements piétonniers seront préservés, voire améliorés : vers les points intéressants (création de sentiers piétonniers dans le cadre départemental vers les étangs et l'arboretum).

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DEVRA GARANTIR LA PRÉSERVATION DES CARACTÈRES PAYSAGERS DU VILLAGE, NOTAMMENT :

- le groupement intimiste au sein d'une clairière en conservant les limites est et nord-ouest actuelles du village (pas d'urbanisation en particulier au-delà de la zone d'activités).

Le développement s'établira plutôt dans l'épaisseur du tissu actuel, en créant autant que faire se peut une deuxième ligne de bâti au nord du village, parallèle à la rue existante.

- l'aspect rural en conservant la couronne de prairies autour du village et en mettant en valeur les éléments intéressants comme l'eau et l'arboretum.

LES ÉVOLUTIONS DOIVENT INTÉGRER LES BESOINS FAVORABLES À LA VIE DU VILLAGE :

- la zone constructible du POS actuel est insuffisante et a probablement favorisé le phénomène de vieillissement observé; en conséquence, le périmètre constructible devra être moins contraignant tout en restant raisonnable;
- en matière d'activités, les besoins se limitent à l'emprise actuelle;
- le bâti vide sera exploité : par création d'un équipement (projet communal de réouverture du café), par création de logements;

- la carte tiendra compte des projets d'équipements nouveaux (restauration scolaire);
- l'absence d'élément repère peut être compensée par la création d'un « événement » : jardin, équipement nouveau, ... en utilisant les potentialités.

Les secteurs potentiels d'urbanisation

L'exiguïté du territoire d'une part, la présence de zones naturelles intéressantes d'autre part entraînent des possibilités de développement très réduites.

Cependant, la collectivité a été guidée par le souci de prévoir des superficies d'aménagement suffisantes pour amorcer une dynamique de population en relation avec les projets nouveaux.

L'HABITAT⁽³⁾

Par rapport aux objectifs globaux, les secteurs potentiels se trouveront en couronne autour de la zone actuellement urbanisée.

On peut en distinguer trois :

- le premier permet d'accueillir le projet communautaire de restaurant scolaire : situé dans le prolongement de la mairie actuelle, ce projet a reçu l'aval de la communauté de communes et est en cours de réalisation.
- le deuxième se situe de part et d'autre du chemin rural allant vers les étangs, à l'extrémité est du village; ce secteur est en continuité directe avec la zone bâtie.
- le troisième se situe en périphérie sud et permet la réalisation d'une deuxième ligne de constructions parallèlement à la rue principale.

LES ACTIVITÉS

Le périmètre constructible de la zone d'activités est bloqué au nord à la hauteur de l'entreprise existante; il se relie à la zone d'habitat.

Les surfaces nécessaires doivent toutefois se limiter aux besoins réels et se prolonger légèrement de façon à pouvoir accueillir d'autres activités artisanales.

⁽³⁾ A noter la réalisation en 2003 de quatre parcelles de lotissement. La population attendue est jeune (classe des 30/35 ans), avec des enfants, ce qui semble très favorable pour la démographie de la commune.

Chapitre IV

Incidences de la carte sur l'environnement et prise en compte de celui-ci



Zonage

----- périmètre constructible



É.P.U.R.E.

LE PÉRIMÈTRE RETENU

Le périmètre constructible de la commune sera présenté selon un parcours débutant au nord du village.

L'ENTRÉE NORD

Le périmètre reprend les objectifs de conserver les limites actuelles du village. Il est donc arrêté aux dernières constructions et à l'emprise déjà définie dans le POS applicable.

LA FAÇADE NORD

Le périmètre est défini par rapport :

- au projet communautaire : il se situe sur un terrain communal derrière la mairie. Le projet conserve, derrière le bâtiment actuel, la possibilité de réaliser un équipement public.

Dans les locaux libérés, l'agrandissement de la salle communale est envisagé.

Une voie d'accès est prévue pour une extension éventuelle du périmètre constructible (après révision de la carte si les besoins se font sentir).

- aux besoins d'extension du village : sur les terrains entre zone d'activités et village, des demandes d'aménagement se sont fait jour.

Sur les terrains de part et d'autre du chemin rural vers les étangs, l'extension est limitée et concerne des prés et un verger. Elle permettra de rentabiliser une éventuelle extension des réseaux d'eau potables et d'eaux pluviales le long du chemin vers le gîte rural.

LA FAÇADE SUD

Le périmètre longe la partie actuellement urbanisée, sauf le long de la voie communale n°12 où il tient compte de projets qui se sont exprimés. Il concerne des prés.

LE SITE D'ACTIVITÉS

La zone actuellement prévue par le POS est entérinée dans ses limites. La carte communale ne la classe pas en zone réservée aux activités car la collectivité souhaite y conserver la possibilité de réaliser des logements de fonction ou de gardiennage des activités (comme c'est le cas actuellement).

INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET RECOMMANDATIONS

LES SUPERFICIES RÉSERVÉES

Les zones nouvelles réservées pour l'habitat représentent environ 3,2 hectares, hors opérations en cours. Elles correspondent à la construction d'une trentaine de logements et sont cohérentes avec les objectifs de développement définis.

En zone d'activités, 7000 m² sont éventuellement encore disponibles pour l'accueil d'une activité nouvelle ou l'extension d'une activité déjà installée sur le site.

L'ensemble du périmètre constructible atteint une superficie légèrement supérieure à 14 hectares, pour une surface communale totale de 93 hectares (soit un taux d'urbanisation de 15%).

VIS À VIS DES ESPACES AGRICOLES

Le périmètre constructible empiète faiblement sur la zone agricole, en s'éloignant peu de la zone bâtie actuelle. Les secteurs d'extension urbaine comprennent essentiellement des zones de prés et sont peu exploités.

VIS À VIS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides, situées au nord du village en secteur forestier ou agricole, sont exclues de fait du périmètre constructible.

VIS À VIS DU PAYSAGE

L'entrée nord de la commune, qui présente un intérêt majeur du fait de l'ouverture du paysage, de sa bonne conservation à l'état naturel et de belles vues vers les Vosges, est entièrement exclue du périmètre constructible.

Cela permet également de préserver une coupure avec les villages voisins.

Dans le village, le périmètre évite la possibilité de construire dans une profondeur trop importante vis à vis de la zone déjà bâtie.



Périmètre constructible et schéma d'assainissement



périmètre constructible



périmètre d'assainissement



É.P.U.R.E

VIS À VIS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le périmètre constructible respecte le périmètre défini par le schéma directeur d'assainissement approuvé sauf sur des portions minimales en limite de périmètre. Il a donc fait l'objet d'une extension d'étude qui sera jointe au dossier de carte communale.

Ainsi, la cohérence entre les différents documents est-elle établie.

LE PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE : RECOMMANDATIONS

L'aménagement devra prendre en compte la conservation des arbres fruitiers quand ils sont en bon état sanitaire (dans le cas contraire, la plantation de nouveaux arbres, dans l'aménagement de l'espace public ou privé, est recommandé).

Par ailleurs, il serait judicieux de s'appuyer, pour la desserte, sur les voies existantes et de prévoir un raccordement éventuel vers la rue de l'Escarcette ou vers des extensions futures, de façon à ne pas cloisonner les quartiers.

En bordure nord de la zone d'activités, quelques plantations (arbres de haute tige, haies mélangées, ...) permettrait de faire une liaison douce avec l'espace naturel. Le long de la route, un recul non constructible aménagé de façon homogène (engazonnement) améliorerait la perception de la zone.

